

doc  
CA1  
EA55  
D31  
FRE  
1992 juin

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E  
3 5036 01063742 2

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

# Bulletin du désarmement

RET  
RETOUR



es du  
ts et

Dernier numéro - juin 1992

## Les ciels sont ouverts

Deux ans après la tenue à Ottawa de la première série de négociations d'un accord Ciels ouverts, un traité était signé le 24 mars à l'occasion d'une rencontre à Helsinki de la CSCE. En vertu du traité, les pays signataires peuvent survoler le territoire des autres et ce, après courte notification et en utilisant des aéronefs de surveillance non armés. L'objectif visé est de réduire la méfiance et d'accroître la confiance en favorisant une plus grande transparence des activités militaires. Le traité devrait aussi contribuer à résoudre certains problèmes liés à la mise en oeuvre d'autres accords de contrôle des armements, comme le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Le traité Ciels ouverts est le premier accord visant à accroître la confiance qui couvre à la fois l'Amérique du Nord, la partie asiatique de la Russie ainsi que l'Europe. Les pays membres de l'OTAN, les anciens États membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, la Russie, le Bélarus, l'Ukraine et la Géorgie sont au nombre des 25 signataires. Les États qui succèdent à l'Union soviétique peuvent adhérer automatiquement au traité. D'autres pays membres de la CSCE peuvent soumettre une demande d'adhésion qui devra être approuvée par les États signataires.

Chaque signataire est tenu d'accepter un nombre déterminé de survols et peut, lui-aussi, en faire un certain nombre. *Tout* le territoire du signataire doit pouvoir être survolé. Les pays peuvent exiger que l'on utilise leurs aéronefs qui seront équipés de capteurs autorisés utilisant des technologies disponibles sur le marché. Les capteurs autorisés aux termes du traité peuvent enregistrer des images de l'équipement militaire 24 heures sur 24 et par tous les temps.

Une Commission consultative Ciels ouverts, dont le siège sera à Vienne, coordonnera la mise en oeuvre du traité. Le Canada préside la première session de la Commission qui doit se pencher sur plusieurs questions non réglées dans le cadre des négociations du traité Ciels ouverts, notamment la répartition des coûts des survols lorsque le pays hôte fournit l'aéronef, le contingentement des nouveaux adhérents et l'étalement des capteurs.

Le Canada a contribué à lancer les négociations Ciels ouverts en 1989 et la délégation canadienne a joué, depuis lors, un rôle de premier plan dans les pourparlers. En reconnaissance de cette contribution, le Canada, tout comme la Hongrie, sera un dépositaire du traité. Il conservera les textes juridiques du traité et recevra les instruments de ratification et d'adhésion des autres signataires. ■

## La non-prolifération

Dans un discours qu'il a prononcé le 21 mai à l'Université Johns Hopkins de Baltimore (Maryland), le Premier ministre Brian Mulroney a lancé un appel en faveur d'une action internationale plus vigoureuse pour faire face à la menace de la prolifération nucléaire. Le Premier ministre préconise :

- la prolongation, pour une période indéfinie, du Traité de non-prolifération nucléaire à l'occasion du prochain examen prévu pour 1995, ainsi que l'adhésion de tous les pays au traité;
- une augmentation des fonds accordés à l'Agence internationale de l'énergie atomique et le recours aux inspections par mise en demeure de l'AIEA pour dissuader et démasquer les contrevenants. Le Conseil de sécurité serait saisi des cas de non-respect;
- des contrôles plus rigoureux sur les exportations d'armes, de matériel et de technologie nucléaires, notamment un renforcement du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles;
- des mesures pour mettre fin à la vente de savoir nucléaire aux États parias;
- un renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité;
- des réductions plus importantes des arsenaux nucléaires, au niveau le plus bas requis pour assurer la dissuasion; et
- un moratoire mondial sur les essais d'armes nucléaires.

Il a annoncé que le Canada était disposé à participer à un programme international en vue d'aider les pays de l'ancienne Union soviétique à détruire les armes nucléaires. Afin de prévenir la prolifération, le Canada s'engage à verser 3,5 millions \$ en vue de créer des Centres internationaux de science et de technologie en Russie et en Ukraine. Ces centres emploieront, à des fins non militaires, d'anciens spécialistes nucléaires soviétiques. ■

## Dernier numéro

Nous avons le regret de vous informer qu'en raison de contraintes financières le *Bulletin du désarmement* ne sera plus publié. Vous pouvez obtenir gratuitement des copies d'anciens numéros en vous adressant à la Direction du contrôle des armements et du désarmement, AECEC, Ottawa (Ontario), K1A 0G2. Les questions sur les activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement doivent être envoyées à la même adresse.

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

External Affairs and  
International Trade Canada

Canada